



LIGUE
NORMANDIE



REGLEMENT MOTOCROSS 2025

REGLES COMMUNES AUX CHAMPIONNATS ET TROPHÉES

ARTICLE 1 – Inscriptions et Engagements.

Les championnats et Trophées de Normandie de Motocross toutes cylindrées (conformes aux règlements fédéraux en vigueur) sont ouverts à tous les pilotes de la Ligue de Normandie licenciés dans un club normand, à jour de leurs cotisations.

Pas de licence à la journée pour tous les championnats et trophées de Normandie Motocross.

Excepter pour les Quads où la licence à la journée est autorisée à condition que la demande soit faite 20 jours avant la manifestation.

A) Inscriptions aux championnats :

- Les inscriptions se feront en ligne sur le site de la **LMN**, tous les règlements se feront par carte bancaire.
- Un lien sera disponible directement sur le site de notre ligue.
- Si un problème survient au moment de l'inscription en ligne, notre secrétariat de ligue pourra vous répondre aux horaires d'ouverture du bureau : 02-31-25-61-90.

Numéros de course

Dès le **lundi 6 janvier 2025 à 20 heures**, les pilotes Normands pourront se connecter sur le lien présent sur le site LMN, afin de s'inscrire aux championnats choisis et réserver leur numéro de course pour l'année dans les différents championnats et trophées de Normandie de Motocross proposés pour la saison en cours.

La grille des numéros proposée ira de 1 à 999 pour chacun des championnats et trophées de Normandie de Motocross.

Pour les catégories 125cc, MX normand, et le trophée de Normandie de motos anciennes, les pilotes devront obligatoirement s'acquitter d'un règlement de 40€ pour inscription à ces championnats en même temps que la réservation de leur numéro qui sera valable pour la saison complète.

Pour les pilotes souhaitant participer au 125 et MX Normand avec les mêmes numéros, le montant de l'inscription aux 2 championnats et de réservation sera de 70€.

B) Engagements

1° Parution des engagements

- Les engagements seront disponibles **75 jours à minima** avant la date de chaque épreuve sur le lien du site LMN.

L'ouverture sera faite le lundi soir à 20h00.

2° Tarif des engagements

- Les engagements seront débités le jour de l'inscription sur le site pour valider la participation à l'épreuve et au plus tard 20 jours avant celle-ci (voir paragraphe 5 de ce chapitre concernant les engagements tardifs des pilotes normands).

| Catégorie | Tarifs |
|-----------------|--------|
| 50* | 38 |
| 65* | 38 |
| 85* | 38 |
| 125 | 52 |
| MX Normand | 52 |
| Quad | 57 |
| Motos anciennes | 52 |

- Tout pilote déclarant forfait, **devra prévenir obligatoirement** le secrétariat de notre ligue ainsi que le délégué du championnat par téléphone, et confirmer son forfait par écrit par lettre postale ou courriel dans les **7 jours avant l'épreuve, accompagné d'un justificatif valable (certificat médical...) et d'un RIB pour remboursement.** Dans le cas où un pilote ne respecterait pas cette obligation, le droit d'engagement sera encaissé. La décision de rembourser ou non le pilote sera alors prise par la LMN, uniquement après étude du justificatif fourni.
- Aucun remboursement ne sera effectué si le pilote déclare forfait après l'épreuve.
- Le pilote s'excusant moins de 30 jours avant l'épreuve de ligue sur laquelle il s'est engagé, ne pourra participer à aucune autre épreuve organisée le même jour, sous peine de sanction, sauf pour participer à une épreuve d'un championnat supérieur : FFM, FIM ou Europe (article 7 règles générales du motocross FFM).

Nota :

Pour les clubs organisateurs une épreuve de 50/65 et 85, une aide de 4€ par pilote sur la location des transpondeurs.

Pour les clubs organisateurs une épreuve du MX Normand, une aide de 5€ par pilote sur la location des transpondeurs.

3° Capacité des championnats et trophées

| Championnat/Trophée | Capacité du championnat | Pilotes en liste d'attente |
|---------------------|-------------------------|----------------------------|
| 50cc/65cc/85cc | 45 Pilotes | Infini |
| 125cc | 2x45 Pilotes | Infini |
| MX Normand | 3x45 Pilotes | Infini |
| Quad | 30 Pilotes | Infini |
| Motos anciennes | 45 Pilotes | Infini |

- La capacité des championnats et trophées de Normandie de Motocross doit être en rapport avec l'homologation du terrain
- **Pour le MX Normand**, 135 pilotes au maximum seront inscrits sur chaque épreuve, ils seront répartis en 3 séries de 45 pilotes en fonction de leur meilleur temps chronométré sur un tour.
Le matin de chaque épreuve, les pilotes partiront pour un essai, reconnaissance de la piste + chronos (durée 5'+15') dans l'ordre de leurs pointages à l'administratif par sessions de 45 pilotes maximum.
Une répartition sera faite avec les 20 premiers du championnat qui seront répartis sur les 3 sessions (par le délégué).
Les essais chronométrés définiront les séries des 3 manches de la journée

Premier cas :

Si égal ou plus de 110 pilotes sur le jour de l'épreuve MX Normand :

Critères suivants :

- Les 15 premiers des 3 essais chronométrés en série I
- Du 16^{ème} au 30^{ème} en série II
- Du 31^{ème} aux 45^{ème} en série III

Si, par exemple, 130 pilotes sont engagés le matin d'une épreuve, la répartition des pilotes dans les séries sera la suivante :

- Les 45 pilotes rapides en série I.
- Les 45 pilotes suivants en série II.
- Les 40 pilotes les moins rapides en série III.

Deuxième cas

Moins de 110 pilotes sur le jour de l'épreuve MX Normand :

Critères suivants :

Répartition sur 3 séries des pilotes.

Exemple : 99 pilotes inscrits

- Les 11 premiers des 3 essais chronométrés en série I
- Du 12^{ème} au 24^{ème} en série II
- Du 25^{ème} aux 33^{ème} en série III

Ce qui fera dans notre exemple 3 séries de 33 pilotes.

Le barème des points reste inchangé dans ce cas, pour rappel, par manche le premier de la série marque 1 180 points, le premier de la série 2 marque 90 points et le premier de la troisième série marque 45 points.

- **Pour le 125cc**, 90 pilotes au maximum seront inscrits sur chaque épreuve, ils seront répartis en 2 séries de 45 pilotes.

Une répartition sera faite **en fonction du classement au championnat provisoire**. Les pilotes seront répartis en 2 sessions.

Le matin de chaque épreuve, les pilotes partiront pour un essai libre de reconnaissance de la piste et ensuite un essai chronos par sessions de 45 pilotes maximum.

Les essais chronométrés définiront les 45 pilotes qualifiés pour la journée.

Les 23 pilotes de la première série et les 22 de la deuxième seront qualifiés pour le reste de l'épreuve.

Pour les « non qualifiés », il sera réalisé à minima une manche consolante de 15min + 1 tr.

S'il y a moins de 15 pilotes non qualifiés, il n'y a pas d'obligation de réaliser le point ci-dessus.

5° Engagements tardives.

Si les plateaux sont incomplets 15 jours avant l'épreuve, la liste d'attente sera prise en considération, prioritairement les pilotes Normands.

Pour les pilotes Normands non-inscrits à une épreuve dans les délais impartis (20 jours calendaires avant la manifestation), ces derniers paieront une majoration de 24€ du montant de l'engagement indiqué au point 1.B.2 du présent règlement (par exemple, engagement à 76 (52+24) Euros pour le 125). Les 24€ seront répartis à part égale entre la Ligue et le club organisateur.

Les pilotes hors ligue ne marqueront pas les points de leur place dans le classement provisoire ou définitif des Championnats Normands. Ils seront classés à la journée, mais ne percevront pas les primes de la journée. Ces primes sont réservées aux pilotes inscrits dans les championnats respectifs (MX Normand et 125cc)

ARTICLE 2 - Règles

A - Règles administratives –

A partir du 85cm3, et ce pour toutes les catégories, les parents ou accompagnateurs sont interdits sur la grille de départ et les cales seront mises en place par les pilotes

Pour tout pilote souhaitant changer de championnat en cours d'année, il marquera les points du championnat supérieur. Il conservera son classement du championnat précédent.

Lors de chaque épreuve, tous les pilotes, devront impérativement avoir procédé aux vérifications administratives auprès du délégué de leur championnat avant la 1ère série d'entraînement.

Les contrôles administratif et technique ainsi que le retrait du transpondeur pourront avoir lieu de 17 h à 19h30 la veille de l'épreuve, et de 7h00 à 8h00 maximum le matin de l'épreuve (sauf règlement particulier).

Une pause de 30 minutes est obligatoire entre la fin des contrôles administratifs et technique par rapport aux premiers essais, ce qui se traduit par un début des essais à 8H30.

Seul, le pilote devra satisfaire au contrôle administratif. Une fiche technique sera remise au pilote et celui-ci devra la compléter et la présenter au contrôle technique. (Voir dernière page du règlement)

Lors du contrôle administratif, le pilote se verra fixer un bracelet, par le Délégué du championnat ou trophée concerné.

Il pourra également recevoir un bracelet panneuteur âgés de 14 ans minimum et sur présentation de leur licence FFM 2025, ainsi qu'un bracelet accompagnateur. Le pilote devra obligatoirement présenter son bracelet à chaque entrée en parc d'attente, sinon il se verra refuser le départ tant aux essais, qu'aux chronos ou aux manches. En cas de destruction et sur présentation de l'ancien bracelet, il s'adressera à son délégué qui lui seul pourra en refixer un autre.

Après la première épreuve des championnats de Normandie, les 20 premiers du classement général de chacun des championnats seront prioritaires pour les inscriptions sur les épreuves suivantes, à condition que ces pilotes soient inscrits **20 jours calendaires avant l'épreuve**.

Etant donné que des pilotes rouleront dans plusieurs catégories (MX Normand, 125cc), les différents clubs prenant le MX normand, ne pourront pas prendre sur la même journée la catégorie 125cc.

Le délégué de chacun des championnats ou trophées de Motocross Normands veillera au bon déroulement des épreuves et s'assurera que les règlements applicables soient respectés.

B- Règles et Contrôles Techniques

Les motos électriques seront classées en catégorie MX1.

Présentation de la feuille technique visée lors de l'administratif

Un contrôle rigoureux sera effectué à l'accès de la piste et les concurrents avec des numéros non conformes au règlement FFM MX, seront renvoyés par le Commissaire technique. Les plaques des motos et les numéros sont de couleur différente selon les classes :

| | |
|--|-----------------------------|
| - 50cc 65cc / 85cc-12ans | Plaques bleues / n° blancs |
| - 85cc + de 12ans | Plaques blanches / n° noirs |
| - 125 à 250cc 2T et 250cc 4T | Plaques noires / n° blancs |
| - 251cc 2T et 450cc 4T (et cylindrées au-delà) | Plaques blanches / n° noirs |
| - Pit bike | Plaques blanches / n° noirs |
| - Quad | Plaques vertes / n° blancs |

Motos anciennes couleur des plaques :

- Jaune pour les 500
- Verte pour les 250
- Noire pour les 125

Tout pilote est responsable de son matériel, en aucun cas le club organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de disparition de celui-ci dans l'enceinte du parc coureur.

Il est rappelé aux pilotes et aux organisateurs, que les différentes prescriptions des règles techniques de sécurité du règlement national FFM et du code sportif sont obligatoires dans les championnats et trophées de Normandie de Motocross.

C- Réclamation Sanction/Réclamation

Règlement général FFM article 8-8 E

Extrait du règlement :

Dans le cas des infractions suivantes constatées par un officiel, (constatation de fait à laquelle aucune réclamation ne sera possible) la notification d'une décision sera :

- Sur la piste : non-respect du drapeau jaune agité ;
- Sur la piste : non-respect du drapeau médical ;
- Sur la piste : Rouler hors-piste et tirer un avantage dans l'intention de gagner des places ;
- Entrer dans le parc mécanique à une vitesse excessive ;

Sanction : Perte de 5 positions dans les essais respectifs/la manche respective.

- Échouer à un contrôle sonore après les essais/la manche ;

Sanction : Perte de 5 positions dans les essais respectifs/la manche respective.

- Sur la piste : couper le circuit ;
- Sur la piste : s'arrêter pour consulter des tiers ;
- Sur la piste : toute consultation/tout signal entre des tiers et un coureur (en dehors du parc mécanique) ;
- Sur la piste : recevoir de l'assistance autre que d'un commissaire dans l'intérêt de la sécurité ;
- Sur la piste : recevoir de l'assistance pour redémarrer le moteur ou réparer le motocycle ;
- Sur la piste : ravitailler ;
- Entrer dans le parc mécanique par la sortie de celui -ci ;
- Ne pas se présenter à un contrôle sonométrique ;

Sanction : Disqualification des essais respectifs/ la manche respective.

- Coureurs arrivant tardivement dans le parc d'attente ;
- Entrer dans le parc mécanique pendant le tour de reconnaissance
- Avoir un motocycle de réserve dans le parc mécanique lors du tour de reconnaissance
- Avoir un motocycle de réserve dans le parc mécanique lors d'une manche ;
- Coureurs ayant des problèmes mécaniques dans le parc d'attente qui ne réussissent pas à réparer leur motocycle avant que le drapeau vert n'ait été levé et qui ensuite ne suivent pas les instructions des officiels ;
- Coureurs ayant pris leur place derrière la grille de départ et qui retournent au parc d'attente ;
- Coureurs ayant des problèmes mécaniques à la grille de départ et qui reçoivent de l'assistance avant que la grille n'ait été abaissée ;
- Coureurs revenant tard du tour de reconnaissance au parc d'attente après que le départ a été donné ;

Sanction : Disqualification des essais respectifs/ la manche respective.

Les coureurs qui rentrent au parc-coureurs lors d'une manche seront disqualifiés et lors d'essais (libres ou chronométrés) ne pourront pas revenir sur la piste.

Dans les cas ci-dessus mentionnés, les procédures suivantes seront appliquées :

- Le(s) coureur(s) sera (seront) notifié(s) oralement
- Les résultats officiels seront modifiés en conséquence, avec la mention du (des) coureur(s) concerné(s) ainsi que la pénalité imposée.

Voir également règlement FFM – Code discipline et Arbitrage (chapitre 2 – Article 22)

Les sanctions applicables sont notamment :

- 1° Un avertissement ;
- 2° Un blâme ;
- 3° Une amende : lorsque cette amende est infligée à une personne physique, elle ne peut excéder un montant de 45 000 euros ;
- 4° Une perte d'une ou plusieurs rencontres sportives ;
- 5° Une pénalité en temps ou en points ; une imposition de temps ou de points modifiant le résultat du participant ;
- 6° Un déclassement ; une disqualification du classement d'une course ;
- 7° Une non-homologation d'un résultat sportif ;
- 8° Une suspension de site de pratique ;
- 9° Un huis clos total ou partiel pour une ou plusieurs rencontres sportives ;
- 10° Une interdiction temporaire ou définitive de participer aux manifestations sportives organisées ou autorisées la fédération ;
- 11° Une interdiction temporaire ou définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par la fédération délégataire ou organisées par une fédération agréée ;
- 12° Une interdiction d'exercice de fonction ;
- 13° Un retrait provisoire de la licence pendant la durée de l'interdiction ;
- 14° une interdiction pour une durée qu'elle fixe d'être licencié de la fédération ou de s'y affilier ;
- 15° Une radiation ;
- 16° Une inéligibilité pour une durée déterminée aux instances dirigeantes.
- 17° la radiation ou l'interdiction d'appartenir pour une durée déterminée à une instance disciplinaire.
- 18° En cas d'irrégularité manifeste dans le déroulement d'une épreuve, la nullité des résultats peut être prononcée.

Une ou plusieurs sanctions peuvent être choisies parmi les sanctions énumérées ci-dessus dans le respect du principe de proportionnalité. Elles sont prononcées en considération de la gravité des faits et du comportement de leur(s) auteur(s).

C-1 Réclamation

Règlement général FFM article 8-9

D- Comportement et obligations des coureurs

Règlement général FFM article 6.4

Extrait de l'article à l'attention des pilotes :

A tout instant, les coureurs doivent se conformer aux dispositions des règlements FFM.

Les coureurs n'ont pas le droit de s'arrêter sur la piste durant les essais et les manches.

« Tout comportement antisportif, agressif ou imprudent d'un coureur ou de ses accompagnateurs envers d'autres concurrents, mécaniciens, personnel d'équipe et officiels ou d'autres participants (personnel de l'organisateur, personnel médical, presse, public etc.) sur ou hors de la piste pourra être sanctionné par le jury.

Les coureurs sont responsables de leurs accompagnateurs »

E- Annulation d'une épreuve

Règlement général FFM article 8.10

ARTICLE 3 - Entrainements et Courses

- Les championnats de Normandie seront disputés sur les épreuves retenues par la Ligue pour chaque catégorie :

| Championnat | Essai libre | Essai chrono | Manches |
|-----------------|--|--------------|--|
| 50cc/65cc | 10 min | 10 min | 2 x 10 minutes +1t |
| 85cc | 15 min | 15 min | 2 x 15 minutes +2t |
| 125cc | 15 min | 20 min | 2 x 20 minutes +2t A minima 1 consolante de 15min+ 1t |
| MX Normand | 20 minutes (5 mn libre et 15mn chrono) | | 3 x 20 minutes +1t (série I) 3 x 15 minutes +1t (série II et III) |
| Quad | 15 min | 15 min | 2 x 20 minutes +2t |
| Motos anciennes | 15 minutes (5 mn libre + 10mn chrono) | | 2x12 minutes + 1t 1x15minutes + 1t (dernière manche) |

Nota : Il ne sera pas permis d'arrosage avant les 50/65cc et les 85cc. Il y aura une pause de 1heure entre les différents essais/chrono/manches

- Les pilotes solos seront au nombre de 45, quads suivant leur règlement respectif, l'homologation préfectorale du circuit sera aussi prise en compte pour déterminer le nombre maximal de pilotes présents simultanément sur la piste lors de chaque épreuve.
- Les machines devront être placées en parc d'attente dans leurs boxes respectifs 10 minutes avant le départ.
- Les panneauteurs et accompagnateurs sont interdits aux abords de la grille lors du processus de départ à partir du 85cc et toutes les catégories supérieures
- Les organisateurs devront prévoir un parc d'attente numéroté de 1 à 45 avec une entrée et une sortie possible sans passage sur le circuit (derrière la ligne de départ incluse).
- La mise en place sur la grille de départ pour les essais libres et chronos des 50/65/85/125/MX Normand/Quads se fera en fonction du classement provisoire des dits championnats au matin de chaque épreuve sauf répartition spécifique en MX Normand.
- La mise en place sur la grille de départ pour les essais libres et chronos des 50/65/85/125/MX Normand/Quads se fera en fonction du classement provisoire des dits championnats au matin de chaque épreuve sauf répartition spécifique en MX Normand.
Pour les grilles comptant seulement 30 places, les départs se feront sur 2 lignes, les coureurs se mettront en 2ème ligne lorsque la première sera complètement occupée.
- Pour les quads, les coureurs de la 2ème ligne devront obligatoirement se positionner dans l'alignement des coureurs de la 1ère ligne.
- **Pour les clubs organisateurs de championnat de Normandie avec des catégories identifiées dans ce règlement, il y aura au maximum 15 manches sur une journée afin de respecter un temps de repos nécessaire aux pilotes et officiels.**

ARTICLE 4 : Chronométrage

Le chronométrage sera réalisé avec des transpondeurs.

Le directeur de course devra demander aux chronométreurs s'ils sont prêts avant chaque nouveau départ.

A l'attention des coureurs :

En cas de non-restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeur détérioré à la fin de l'épreuve, les coureurs recevront une facture de la valeur de rachat du transpondeur à la valeur réelle de celui-ci (environ 50€). Les coureurs doivent restituer les transpondeurs au plus tard 1 demi-heure après la fin de la dernière manche. Dans la négative, ils doivent les envoyer dans les trois jours à la LMN ou à l'adresse du responsable des transpondeurs.

Les coureurs récidivistes (2 oublis ou à l'appréciation du responsable) seront sanctionnés d'une amende de 50 €.

Par ailleurs, les coureurs devront investir dans l'achat d'un support de transpondeur d'un montant de 8 €. En aucun cas, le support ne pourra être restitué ni remboursé à la fin de l'épreuve ou de l'année.

ARTICLE 5 : Reprise de la compétition après un accident

Tout pilote, ayant été pris en charge par l'assurance de la Fédération Française de Motocyclisme, à la suite d'un accident, devra présenter au délégué du championnat, un certificat médical de consolidation, l'autorisant à reprendre la compétition.

Tout pilote ayant été déclaré inapte à la fin d'une épreuve à la suite d'un accident, devra présenter au délégué du Championnat un certificat de consolidation.

Après toute absence pour raison de santé, la LMN aura la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin, pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

A la fin de chaque journée, le médecin de l'épreuve devra donner au délégué la liste des pilotes dont un certificat de consolidation sera nécessaire pour l'épreuve suivante.

ARTICLE 6 : Contrôle des épreuves

Se référer au règlement FFM article 3

- Le Jury est constitué de 2 commissaires sportifs minimum autres que les délégués de championnats présents sur l'épreuve, et du Président du Jury (délégué du championnat le plus haut).

ARTICLE 7 : Récompense par manifestation

Les pilotes seront récompensés au podium le soir de l'épreuve, leur présence est obligatoire, par respect du club et du public.

- Championnats Espoirs 50cc/65cc

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers 50cc et aux 3 premiers 65cc + une coupe à la 1^{ère} Féminine de chaque catégorie, soit un total de 8 coupes.

- Championnats Espoirs 85cc

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers de + de 12 ans et aux 3 premiers de moins de 12 ans + une coupe à la 1^{ère} Féminine de chaque catégorie, soit un total de 8 coupes.

- Championnat 125cc :

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe au 1^{er} junior et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine, soit un total de 5 coupes..

Primes au scratch de la journée :

| | | | | | | | | | | |
|-------|-----|-----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Place | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Prix | 120 | 100 | 90 | 80 | 70 | 60 | 50 | 40 | 30 | 20 |

Soit un total de la journée : 660€ à charge du club organisateur.

- Trophée motos anciennes

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe au 1^{er} de chaque catégorie et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine, soit un total de 5 coupes.

- Pour le Quad :

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe au 1^{er} junior, 1 coupe à la 1^{ère} Féminine, et au premier vétéran (+40ans), soit un total de 6 coupes.

- MX Normand :

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe aux 3 premiers juniors, et 1 coupe aux 3 premières Féminines, soit un total de 9 coupes.

Primes au scratch de la journée :

| | | | | | | | | | | |
|-------|-----|-----|-----|-----|----|----|----|----|----|----|
| Place | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Prix | 250 | 180 | 120 | 100 | 80 | 70 | 60 | 50 | 40 | 30 |

Total journée : 980€ à charge du club organisateur.

ARTICLE 8 : Classement

La totalité des points sera prise en compte pour le classement final de chaque épreuve ainsi que pour le championnat en fin d'année.

Les pilotes hors ligue ne marqueront pas les points de leur place dans le classement provisoire ou définitif des championnats Normands, mais seront classés dans le classement général de la journée. **Ils pourront donc recevoir coupe (hors prime scratch réservés aux pilotes inscrits dans les championnats MX Normand et 125cc) mais seront "supprimés" pour faire les classements provisoires du championnat. De ce fait cela peut décaler les points attribués aux pilotes inscrits dans le championnat. Ce point est valable pour toutes les catégories.**

Tout pilote participant à une épreuve de Championnat ou de Coupe de France, ou à une compétition FIM ou FIM Europe (hors super cross) organisée le même week-end qu'une manche du Championnat de Normandie, bénéficiera d'une réattribution de points. Cette réattribution sera celle des points qu'il aura marqué sur le championnat supérieur. Ce report est limité à un maximum de 3 épreuves, sous réserve que ces épreuves soient de la même spécialité.

Sera classé au cours d'une manche, tout pilote passé au moins une fois devant la cellule d'arrivée (1 tour complet bouclé).

Au cours de la saison, les classements sont provisoires, le classement final du championnat étant homologué par la Commission de Motocross en fin d'année après la dernière épreuve.

En cas d'ex æquo au classement général d'une épreuve, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche. En cas d'ex æquo au classement du championnat, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc. jusqu'à obtenir une différence entre les coureurs. En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

Barème des points pour les championnats 50, 65, 85- 12 ans ,85 +12 ans, 125 et quad

| | | | | | | | | | |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} | 6 ^{ème} | 7 ^{ème} | 8 ^{ème} | 9 ^{ème} | 10 ^{ème} |
| 25 | 22 | 20 | 18 | 16 | 15 | 14 | 13 | 12 | 11 |
| 11 ^{ème} | 12 ^{ème} | 13 ^{ème} | 14 ^{ème} | 15 ^{ème} | 16 ^{ème} | 17 ^{ème} | 18 ^{ème} | 19 ^{ème} | 20 ^{ème} |
| 10 | 9 | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |

Barème des points pour motos anciennes

Le classement de la journée s'effectue sur les 3 manches de la façon suivante :

Le premier de chaque manche de la catégorie I marque 1 point. Le deuxième de chaque manche de la catégorie I marque 2 points, etc...

| | | | | | | | | | |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} | 6 ^{ème} | 7 ^{ème} | 8 ^{ème} | 9 ^{ème} | 10 ^{ème} |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 ^{ème} | 12 ^{ème} | 13 ^{ème} | 14 ^{ème} | 15 ^{ème} | 16 ^{ème} | 17 ^{ème} | 18 ^{ème} | 19 ^{ème} | Etc.. |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | Etc.. |

Pour le pilote qui ne participe pas à une course, il marque automatiquement 135 points (3 x 45) au classement (sera formalisé sous forme de « pénalités » au classement provisoire).

Barème des points pour le MX Normand (3 séries)

Le classement à de la journée s'effectue sur les 3 manches de la façon suivante :

Barème des points par manche ;

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} | 6 ^{ème} | 7 ^{ème} | 8 ^{ème} | 9 ^{ème} | 10 ^{ème} | 11 ^{ème} | 12 ^{ème} | 13 ^{ème} | 14 ^{ème} | 15 ^{ème} | 16 ^{ème} | 17 ^{ème} | 18 ^{ème} | 19 ^{ème} | 20 ^{ème} |
| 180 | 172 | 165 | 160 | 155 | 150 | 146 | 142 | 138 | 134 | 131 | 128 | 125 | 123 | 122 | 120 | 119 | 118 | 117 | 116 |
| 21 ^{ème} | 22 ^{ème} | 23 ^{ème} | 24 ^{ème} | 25 ^{ème} | 26 ^{ème} | 27 ^{ème} | 28 ^{ème} | 29 ^{ème} | 30 ^{ème} | 31 ^{ème} | 32 ^{ème} | 33 ^{ème} | 34 ^{ème} | 35 ^{ème} | 36 ^{ème} | 37 ^{ème} | 38 ^{ème} | 39 ^{ème} | 40 ^{ème} |
| 115 | 114 | 113 | 112 | 111 | 110 | 109 | 108 | 107 | 106 | 105 | 104 | 103 | 102 | 101 | 100 | 99 | 98 | 97 | 96 |
| 41 ^{ème} | 42 ^{ème} | 43 ^{ème} | 44 ^{ème} | 45 ^{ème} | 46 ^{ème} | 47 ^{ème} | 48 ^{ème} | 49 ^{ème} | 50 ^{ème} | 51 ^{ème} | 52 ^{ème} | 53 ^{ème} | 54 ^{ème} | 55 ^{ème} | 56 ^{ème} | 57 ^{ème} | 58 ^{ème} | 59 ^{ème} | 60 ^{ème} |
| 95 | 94 | 93 | 92 | 91 | 90 | 89 | 88 | 87 | 86 | 85 | 84 | 83 | 82 | 81 | 80 | 79 | 78 | 77 | 76 |
| 61 ^{ème} | 62 ^{ème} | 63 ^{ème} | 64 ^{ème} | 65 ^{ème} | 66 ^{ème} | 67 ^{ème} | 68 ^{ème} | 69 ^{ème} | 70 ^{ème} | 71 ^{ème} | 72 ^{ème} | 73 ^{ème} | 74 ^{ème} | 75 ^{ème} | 76 ^{ème} | 77 ^{ème} | 78 ^{ème} | 79 ^{ème} | 80 ^{ème} |
| 75 | 74 | 73 | 72 | 71 | 70 | 69 | 68 | 67 | 66 | 65 | 64 | 63 | 62 | 61 | 60 | 59 | 58 | 57 | 56 |
| 81 ^{ème} | 82 ^{ème} | 83 ^{ème} | 84 ^{ème} | 85 ^{ème} | 86 ^{ème} | 87 ^{ème} | 88 ^{ème} | 89 ^{ème} | 90 ^{ème} | 91 ^{ème} | 92 ^{ème} | 93 ^{ème} | 94 ^{ème} | 95 ^{ème} | 96 ^{ème} | 97 ^{ème} | 98 ^{ème} | 99 ^{ème} | 100 ^{ème} |
| 55 | 54 | 53 | 52 | 51 | 50 | 49 | 48 | 47 | 46 | 45 | 44 | 43 | 42 | 41 | 40 | 39 | 38 | 37 | 36 |
| 101 ^{ème} | 102 ^{ème} | 103 ^{ème} | 104 ^{ème} | 105 ^{ème} | 106 ^{ème} | 107 ^{ème} | 108 ^{ème} | 109 ^{ème} | 110 ^{ème} | 111 ^{ème} | 112 ^{ème} | 113 ^{ème} | 114 ^{ème} | 115 ^{ème} | 116 ^{ème} | 117 ^{ème} | 118 ^{ème} | 119 ^{ème} | 120 ^{ème} |
| 35 | 34 | 33 | 32 | 31 | 30 | 29 | 28 | 27 | 26 | 25 | 24 | 23 | 22 | 21 | 20 | 19 | 18 | 17 | 16 |
| 121 ^{ème} | 122 ^{ème} | 123 ^{ème} | 124 ^{ème} | 125 ^{ème} | 126 ^{ème} | 127 ^{ème} | 128 ^{ème} | 129 ^{ème} | 130 ^{ème} | 131 ^{ème} | 132 ^{ème} | 133 ^{ème} | 134 ^{ème} | 135 ^{ème} | | | | | |
| 15 | 14 | 13 | 12 | 11 | 10 | 9 | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 | | | | | |

Catégorie :

| | |
|--|-----------|
| | Série I |
| | Série II |
| | Série III |

En fin de journée, l'addition des points marqués lors des 3 manches par chaque pilote est réalisée pour établir le classement scratch de la journée.

Un classement sera établi pour chaque série.

Le pilote vainqueur de l'épreuve est celui qui a marqué le plus de points de la série I, en fin de journée.

ARTICLE 9 : Points spécifiques

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE ESPOIRS 50cc/65cc

Ils devront être en possession du guidon d'argent ou or pour les pilotes âgés de 6 à 11 ans et être titulaires d'une licence Jeune NJ1, NJ2 ou NJ3.

Pour participer aux championnats 50 et 65cc, chaque pilote, même s'il possède déjà un guidon, devra voir réalisé 2 stages sur les 6 proposés par la ligue. Ces 2 stages sont obligatoires pour valider l'inscription au championnat.

Stages spécifiques : Inscriptions auprès du secrétariat de la ligue.

- Samedi 4 janvier Millières.
- Samedi 18 janvier attente du terrain
- Samedi 08 février barre en Ouche
- Samedi 22 février Gravenchon
- Samedi 08 mars à Thomer
- Samedi 15 mars Ferrière Bochard.

Recherche d'autres lieux pour stages

Les stages auront un coût de 25€ par enfant et par stage.

Le classement de l'épreuve et le provisoire, seront établis séparément selon la cylindrée.

Il serait souhaitable qu'une manche d'une autre catégorie soit courue avant chaque manche du championnat Espoirs 50/65cc

Pour les départs, les 50/65cc partiront derrière la grille au panneau « 15sec – 5sec ».

Des courses sur prairie pourront être comptabilisées dans le championnat.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE ESPOIRS 85cc. (-12ans et +12ans)

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de 9 ans révolus la veille de la date de l'épreuve et moins de 15 ans au 1er janvier de l'année en cours.

Ils devront être en possession du guidon d'argent ou or ou bien posséder le CASM (à partir de 12ans) et être titulaire d'une licence Jeune NJ3C et NCO.

Il serait souhaitable qu'une manche d'une autre catégorie soit courue avant chaque manche du championnat Espoir 85cc.

Le championnat ne comportera pas plus de 10 épreuves pour l'année.

Le classement de l'épreuve et le provisoire au championnat, seront établis séparément selon la catégorie, +12 ans et – 12 ans.

TROPHEE MOTOS ANCIENNES.

Il y a 4 catégories séparées comme suit :

- VINTAGE : Moto jusqu'à 1977 (inclus)
- CLASSIC : Moto de 1978 à 1983 avec refroidissement à air.
- EVOLUTION : Moto de 1984 à 1989 (les prototypes, c'est à dire machines transformées avec éléments d'époque se trouvent dans cette catégorie).
- SUPER EVOLUTION : motos de 1990 à 1997

Notas :

- Toute moto modifiée avec des éléments ne correspondant pas à l'époque de la machine, ne sera pas classée.
- Les motos faisant partie de la catégorie VINTAGE ET CLASSIC doivent obligatoirement être équipées de 2 freins à tambour, refroidissement à air et 2 amortisseurs (ou cantiliver pour Yamaha).
- Il sera possible aux pilotes féminines (avec n'importe quelle moto, même une moto de l'année) s'inscrire à une épreuve du trophée si la grille n'est pas complète 20 jours avant la date de l'épreuve.
Il faudra alors pour elle s'inscrire sur le site de la LMN en catégorie « SUPER EVOLUTION ».
- Les numéros de course seront attribués dès l'engagement au trophée, par le délégué et seront les mêmes pour toute l'année.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE 125CC

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de 13 ans révolus la veille de de l'épreuve et être titulaires d'une licence NCO ou NJ3C.

Ce championnat est réservé uniquement aux motos 125cc 2tps et aux pilotes licenciés dans un club Normand.

Une seule épreuve de course sur prairie peut être comptabilisée dans le championnat.

CHAMPIONNAT MX NORMAND

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de plus de 13 ans au 1er janvier de l'année en cours et titulaires d'une licence NCO, NJ3C ou Internationale et licenciés dans un club Normand.

Trois classements seront réalisés dans ce championnat, un classement MX1 et un classement MX2, ainsi qu'un classement féminin.

Pour ces classements, on retiendra les résultats au scratch par manche. Exemple, si un pilote MX2 termine 4^{ème} derrière 3 pilotes MX1, celui marquera 160 points (points correspondant à la 4^{ème} place). Ce sujet a été indicé en raison de la complexité des anciens règlements, où nous étions contraints de reprendre l'ensemble des résultats en particulierisant les MX1/MX2, rendant les classements très chronophages en termes d'analyse et sans réel plus-value.

Les pilotes hors ligue, ne seront pas comptabilisés dans le classement général provisoire.

Une course sur prairie pourra avoir lieu au cours de la saison.

Catégories

Ce championnat se déroule en une catégorie, toutes cylindrées confondues (ne sont autorisés que les moteurs mono ou bicylindre) :

- de 13 ans révolus la veille de la date de l'épreuve et à sans limite d'âge : 125cc 2 temps ou 250cc 4 temps
- de 15 ans révolus la veille de la date de l'épreuve : 450cc jusqu'à 525cc
- de 13 révolus la veille de la date de l'épreuve à la date de l'épreuve à 18 ans maximum au 1^{er} janvier de l'année : catégorie junior
- 40 ans révolus la veille de la date de l'épreuve : catégorie vétérans

Manches

Un intervalle de 45 minutes minimum devra séparer chaque manche.

Course

Le nombre d'engagés à l'épreuve ne dépassera pas 30 pilotes.

Pour tous les points ne figurant pas au règlement, se référer au règlement du championnat de France Quad Cross.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE MOTOCROSS

Récapitulatif récompenses - fin d'année

| CATEGORIES | CHAMPION | VICE- CHAMPION | TROISIEME | 1 ^{er} JUNIOR | 1 ^{ère} FEMININE | 1 ^{er} VETERAN |
|------------------------|----------|-------------------|-----------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| 50cc | X | X | X | | X | |
| 65cc | X | X | X | | X | |
| 85cc -12ans | X | X | X | | X | |
| 85cc+ 12 ans | X | X | X | | X | |
| 125cc | X | X | X | X | X | |
| QUAD | X | X | X | X | X | X |
| MX NORMAND | | | | | | |
| -MX1 | X | X | X | | | |
| -MX2 | X | X | X | X | X | |
| MOTOS ANCIENNES | | | | | X | |
| - Vintage | X | X | X | | | |
| - Classique | X | X | X | | | |
| - Evolution | X | X | X | | | |
| -Super Evolution | X | X | X | | | |

NOTA :

Il est impératif d'être à l'assemblée générale de la ligue de fin d'année pour obtention de sa récompense.

1/ **Pour avoir un classement annuel validé par la LMN**, des conditions sont nécessaires, avoir :

- 3 manifestations dans l'année pour la catégorie.
- à minima 5 pilotes féminines pour le classement féminin.
- à minima 10 pilotes dans les autres catégories.

Dans la négative, il n'y aura pas de champion(ne) déclaré(e), et de ce fait pas de récompense annuelle lors de l'assemblée générale de la Ligue.

2/ **Une seule récompense par pilote dans la même catégorie** (exemple d'un pilote qui termine Vice-champion et premier junior, seule une coupe de Vice-Champion lui sera attribuée, en spécifiant son classement global dans la présentation du pilote lors de la remise de coupe).

Les délégués des championnats pour 2025.

| Catégorie | Délégué | Téléphone | Suppléant | Téléphone |
|--------------------------------|--------------------|----------------|-----------------------|----------------|
| 50/65 | Catherine FOULON | 07 86 31 17 71 | | |
| | Nicolas BOUTIER | 06 74 73 91 19 | | |
| 85 | Nicolas BOUTIER | 06 74 73 91 19 | Christian BLANCHEMAIN | 06 09 66 17 01 |
| 125 | Jérôme CACHELEUX | 06 07 23 84 18 | Philippe LEMONNIER | 06 63 34 15 94 |
| MX Normand | Philippe LEMONNIER | 06 63 34 15 94 | Stéphane LAFORGE | 06 95 72 85 09 |
| Vétérans | Emile PAUL | 07 69 27 65 23 | | |
| Quad | Patrick BORDAIS | 06 72 18 88 21 | Christian BLANCHEMAIN | 06 09 66 17 01 |
| Moto Anciennes | Catherine FOULON | 07 86 31 17 71 | Cédric LUCE | 06 50 09 75 94 |
| Président Commission Motocross | Dominique MESNARD | 06 52 29 50 68 | Philippe LEMONNIER | 06 63 34 15 94 |

ACHETECHNIQUE

VERIFICATIONS TECHNIQUES PRELEMINAIRES

Fiche à compléter par le pilote avant les Vérifications Techniques

| | | |
|-----------------------|------|------------------------|
| Date : | Lieu | N° de course |
| Catégorie | | |
| PILOTE Nom, Prénom | | Visa de l'organisation |
| Licence N° | | |

Le participant reconnaît avoir pris connaissance des règlements FFM / LMN

| <u>MOTOCYCLES</u> | 1 | | 2 | |
|----------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Marque de la machine | | | | |
| N° de Cadre | | | | |
| Cylindrée | CC | | CC | |
| Cycle | <input type="checkbox"/> 2T | <input type="checkbox"/> 4T | <input type="checkbox"/> 2T | <input type="checkbox"/> 4T |

Partie à compléter par le Contrôle Technique Va. Ret

Va. Ret

| | | | | | |
|---|---|--|---|--|--|
| Niveau du Son dB/A Course régime moteur : 4T.....RPM | 1 | | | | |
| | 2 | | | | |
| | 3 | | | | |
| Silencieux de remplacement | | | | | |
| Réducteur(s) | <input type="checkbox"/> OUI | | <input type="checkbox"/> NON | | |
| Équipement des machines | <u>Coupe circuit</u> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | | <u>protections</u> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | | |
| N° des plombs | | | | | |

| | | | |
|---|---|--|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | | |
| <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | | |
| | | | |

EQUIPEMENTS DU PILOTE

| | | | | | | | | |
|-------------------------------|---|---|----------|--------------------------|-----------|--------------------------|---------------------|--------------------------|
| Casques N° des étiquettes FFM | 1 | 2 | Gants | <input type="checkbox"/> | Vêtements | <input type="checkbox"/> | Dorsale / Pectorale | <input type="checkbox"/> |
| | 3 | 4 | Lunettes | <input type="checkbox"/> | Bottes | <input type="checkbox"/> | N° des étiquettes | |

Observations : _____

Signature du Responsable Technique

Signature du Pilote